



Agnès MARTIAL (dir.), *La valeur des liens : hommes, femmes et transactions familiales*

Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. "Les anthropologiques", 2009, 190 pages.

Amandine Delord



Éditeur
Belin

Édition électronique

URL : <http://clio.revues.org/10407>
ISSN : 1777-5299

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2011
Pagination : 302-304
ISBN : 978-2-8107-0170-4
ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Amandine Delord, « Agnès MARTIAL (dir.), *La valeur des liens : hommes, femmes et transactions familiales* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 34 | 2011, mis en ligne le 15 décembre 2011, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://clio.revues.org/10407>

Ce document a été généré automatiquement le 30 septembre 2016.

Tous droits réservés

Agnès MARTIAL (dir.), *La valeur des liens : hommes, femmes et transactions familiales*

Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. "Les anthropologiques", 2009, 190 pages.

Amandine Delord

RÉFÉRENCE

Agnès MARTIAL (dir.), *La valeur des liens : hommes, femmes et transactions familiales*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. "Les anthropologiques", 2009, 190 pages.

- 1 L'anthropologue Agnès Martial réunit dans cet ouvrage des contributions sur les rapports de genre et les usages sociaux de l'argent au sein de la famille. Modalités de circulation et significations relationnelles des transactions matérielles sont abordées dans les trajectoires conjugales et les relations intergénérationnelles, à travers l'espace et le temps.
- 2 En se penchant sur les échanges lors de cérémonies de mariage, Anne Attané montre comment dons d'argent et de biens constituent des façons de créer et légitimer relations et statuts. S'intéressant spécifiquement au sens des usages de l'argent dans le couple, elle explore les relations d'échange entretenues par chaque conjoint avec son propre réseau de parenté dans une ville du Burkina Faso, régie par le principe d'aînesse et par une différenciation inégalitaire des statuts de sexe. Même si les mariages forcés décidés par les aînés masculins des sociétés mossi précoloniales ont cédé la place aux mariages d'inclination, certaines alliances sont encore orchestrées par les aînés sociaux. Argent et dons sont un moyen de maintenir leur tutelle sur leurs cadets masculins et féminins, mais aussi pour ces derniers un vecteur éventuel d'autonomisation, toutefois sexuellement différenciée. Les jeunes filles voulant épouser l'homme de leur choix ne pourront

s'opposer à leurs parents que soutenues par la volonté manifeste de leur futur mari de les épouser (dons d'argent, cadeaux). L'autonomie d'une femme serait liée à sa capacité à recevoir un soutien financier masculin.

- 3 Nous quittons le contexte africain avec Sylvie Perrier, qui analyse la logique patrimoniale dans le Midi de la France d'Ancien Régime. Dans cette société où le divorce n'existait pas et où une séparation n'était validée que s'il y avait remariage, des actes notariés étaient sollicités pour fixer les modalités d'union et les conséquences du décès. Le remariage de la veuve pouvait être envisagé, parmi d'autres bénéfices accordés dont la valeur et le statut étaient alors précisés. Une distinction était faite entre les biens patrimoniaux, héritage inaliénable des enfants, et l'argent, plus flexible et transférable. Dans cette société d'autorité masculine, le père veuf demeurait tuteur des orphelins, alors que la veuve encline à se remarier en perdait la charge, devant nommer un tuteur pour la gestion du patrimoine.
- 4 Dans une perspective convergente, le veuvage est abordé par Christine Doussier en référence au lien conjugal dans la France d'Ancien Régime. Alors que le statut des hommes reste identique, celui des femmes change, révélant un paradoxe : l'émancipation juridique obtenue à la suite du décès de l'époux, rompt avec leur statut antérieur de mineures. Si les réponses juridiques, variant selon les régions, offrent un statut différent aux veuves, elles se rencontrent néanmoins sur un point fondamental : une redistribution des biens du mari à la veuve, et cela malgré la logique de transmission patrimoniale favorisant les liens de sang. Par des pratiques notariales légitimant les contournements des règles, le rôle du mari comme pourvoyeur de ressources et de statut social se poursuit par delà la mort : les jeunes veuves sont invitées à se remarier, bénéficiant de donations de leur premier époux, les veuves mères de famille jouissent de l'usufruit du patrimoine et les veuves âgées sont prises en charge par les héritiers.
- 5 L'enquête sur les solidarités conjugales par delà la mort se poursuit avec Isabelle Delaunay qui s'intéresse au phénomène minoritaire du veuvage précoce dans la France contemporaine. Il révèle une contradiction entre les conceptions contemporaines du couple et la politique sociale publique fondée sur le modèle conjugal traditionnel. Le veuvage n'est pensé qu'en rapport à un mariage contracté, en excluant le concubinage pourtant si fréquent de nos jours. Et il est absorbé dans la nouvelle catégorie générique de la monoparentalité, oubliant que le registre est celui de la disparition et non de la séparation. L'auteure attire en outre l'attention sur de notables différences de genre, le veuvage précoce ayant souvent lieu au début du cycle familial lorsque les tâches éducatives et domestiques reviennent à la femme alors que l'homme est placé en position de pourvoyeur. Le décès du mari déstabilise alors l'équilibre économique du foyer.
- 6 Avec Véronika Nagy nous abordons également cette asymétrie des positions au sein du couple dans le contexte français contemporain mais dans des situations de rupture amoureuse. L'indépendance économique des femmes ayant transformé le rapport de couple et l'union consentie de deux personnes étant symbole d'amour, l'insatisfaction conjugale ne devrait entraîner logiquement qu'une désunion amoureuse. Or, le poids de la question matérielle au moment des procédures de divorce révèle le mélange complexe et indissociable des aspects affectifs et économiques. Les documents produits par des parties en divorce pour faute d'adultère dévoilent que celui-ci représente une violation de l'ordre des relations économiques entre époux. L'auteure observe que tout flux économique entre partenaires circule toujours de l'homme vers la femme, un principe implicite étant que la fidélité affective et sexuelle de l'épouse serait la compensation du soutien matériel

du mari. Or les femmes trompées décrivent un détournement de fonds allant du mari à la maîtresse, transgressant ainsi la fidélité matérielle tacite qui oblige l'époux à n'être le pourvoyeur de fonds que de l'épouse. Alors que la maîtresse est considérée comme se substituant à l'épouse quand elle reçoit des fonds du mari infidèle, l'amant est vu, lui, comme le financeur de l'épouse infidèle, prenant la place du mari.

- 7 Sur le thème des modalités de soutien à l'enfant lors des recompositions familiales contemporaines, Sylvie Cadolle observe judicieusement plusieurs configurations. Père absent, beau-père substitut, père présent, beau-père indifférent, autant de cas qui contrastent avec le soutien quasi inébranlable de la mère. La séparation tend à accentuer la différenciation sexuée des rôles, révélée par une double asymétrie. *Primo*, c'est le « côté maternel » du réseau de parenté qui, détenteur d'une position centrale, est mobilisé tout ou long de la vie. La remise en couple de la mère semble moins troubler le soutien apporté aux enfants que celle du père, ce dernier pourvoyant plutôt à l'entretien des enfants de sa nouvelle compagne. *Secundo*, c'est encore une fois l'homme (père, beau-père) qui se voit assigner le rôle de pourvoyeur mais au sein de la récente maisonnée.
- 8 Toujours à propos de l'entraide entre générations, Monique Membrado se penche sur l'aide aux personnes âgées. Dans un contexte contemporain complexe caractérisé par l'accroissement de l'espérance de vie mais également des représentations négatives faisant de la vieillesse une charge, et par la désinstitutionnalisation des politiques sociales, le soutien revient aux familles, spécifiquement aux femmes. Cette aide informelle offre un statut positif à la personne aidée, reconnue alors comme sujet, mais aussi à la vieillesse, considérée comme une étape de la trajectoire de vie personnelle au sein de la grande histoire familiale. Afin d'expliquer leur implication, les personnes qui aident sortent la carte de la tradition et du devoir, faisant souvent allusion à un sentiment de dette. Il s'agit d'un contrat tacite, d'échanges différés plutôt que d'une relation à sens unique d'un membre de la famille aidant un parent dépendant. Il y a permanence, via cette aide, du lien intergénérationnel. Par ce travail de reconstruction de l'histoire familiale, la personne qui aide un ancien s'enracine dans sa parenté.
- 9 Les auteures montrent le rapport intime existant entre amour et argent, le lien intrinsèque entre relations affectives et transactions matérielles, pourtant considérées communément comme peu compatibles. Instance de légitimation de statuts et de relations familiales, l'argent est surtout abordé dans la perspective des rapports de genre. Malgré l'émancipation économique féminine, il existe une différenciation sexuée, autant socialement attendue que réelle, basée sur la division traditionnelle des rôles de genre. Alors que le rôle de pourvoyeur de ressources est attribué à l'homme, la femme prend en charge le soutien moral, l'éducation et la cohabitation.